

Renouvellement CACES Cariste Catégorie 5 - R 389 / R 489



Durée de la formation : 2 jours.

Type de formation : Renouvellement

Référence : CCCC85

Description de la formation

Objectif :

Vérifier par le passage d'un test précédé d'une actualisation des connaissances théoriques et pratiques son aptitude à utiliser en sécurité les chariots automoteurs de manutention des catégories concernées.

Programme :

Théorie :

- Devoirs et responsabilités du cariste
- Technologie des chariots
- Prise de poste et vérifications
- Règles de conduite et de circulation
- Manutention de charges et modes opératoires
- Opérations de fin de poste
- Eco-gestes du cariste
- Manutention des colis de marchandises dangereuses (ADR 1.3)*

Pratique :

- Vérifications et essais de prise de poste
- Conduite, circulation, manœuvres
- Vérification de l'adéquation et manutention de charges
- Réalisation des opérations de fin de poste

- Compte rendu des difficultés et anomalies rencontrées

Passage test CACES®

Validation :

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots de catégorie 5 conformément à la Recommandation CNAMTS R 389, si résultat positif.

Pré-requis :

Titulaire du CACES® et/ou expérimenté dans la conduite de chariot des catégories concernées.

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail).